

Vous êtes ici : [Accueil IMT Espace Jeune](#)

5 Ã©tapes pour m'inscrire



Contrat d'apprentissage les 5 étapes de l'inscription

Etape 1

. Tu trouves ton entreprise.

Etape 2

. L'employeur fait une demande de contrat auprès du service apprentissage (CCI, CMA...) dont il dépend, de son comptable ou de son service RH.

Etape 3

. Signature du contrat entre l'employeur et toi (le représentant légal pour les mineurs).

Etape 4

. Lorsque l'IMT reçoit le contrat du service apprentissage, tu es inscrit, dans la limite des places disponibles.
Le dossier d'inscription sera à récupérer auprès de ton employeur.

Etape 5

. Tu recevras une convocation pour ta rentrée à l'IMT avec la liste du matériel nécessaire.

Contrat de professionnalisation

Nous contacter pour la mise en place : contact.sca-entreprise@grenoble.cci.fr

